



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2022 - 120

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**

**BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE BCT POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DES LOURDES DE TONNERRE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;

**DECIDE**

- De signer un contrat avec l'entreprise SOCOTEC après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

| Objet   | Titulaire   | Montants                         |
|---|---|----------------------------------|
| Bureau de contrôle technique BCT pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école des Lourdes de Tonnerre | <b>SOCOTEC</b><br>Agence Construction Auxerre<br>Pôle construction & Immobilier BFC<br>Construction Auxerre<br>13 rue Théodore DE BEZE<br>89000 AUXERRE | 5 490 € HT selon devis estimatif |

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 31 mai 2022

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

